

Les immatriculations mensuelles de véhicules neufs en Pays de la Loire

Mars 2021 : le gazole et l'hybride sont au coude à coude

En mars 2021, 15 667 véhicules routiers neufs ont été immatriculés dans les Pays de la Loire, en croissance de 168 % par rapport à mars 2020. Ce bond en trompe-l'œil est à relier au très faible niveau des ventes de mars 2020, engendré par l'entrée en vigueur du premier confinement de la population française et la fermeture des concessions automobiles. Comparé à mars 2019 et à mars 2018, la variation des immatriculations est respectivement de - 1,2 % et de + 1,6 %. En cumul annuel, pénalisés par la crise sanitaire, les achats de véhicules neufs ont diminué de 2,1 %.

Les ventes de voitures particulières et commerciales, en hausse de 200 %, ont représenté 54 % des immatriculations du mois de mars. Pour le quatorzième mois consécutif, la variation des ventes d'automobiles a été plus favorable en Pays de la Loire que dans l'Hexagone (+ 195 %). Les motorisations hybrides ont rassemblé un quart des immatriculations, presque autant que les modèles gazole.

Deuxième marché par le nombre de transactions, le segment des camionnettes s'est accru de 223 % en mars (après + 29 % en janvier et + 30 % en février). Sur un an, ses ventes ont augmenté de 5,9 %.

Immatriculations de véhicules neufs dans les Pays de la Loire – Mars 2021

	Loire- Atlantique	Maine- et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
Voiture particulière et commerciale	3 255	1 704	473	1 317	1 730	8 479
Cyclomoteur	260	126	34	80	204	704
Motocycle	332	166	69	144	185	896
Voiturette	40	30	9	16	23	118
Remorque légère et caravane	261	170	70	98	134	733
VASP léger	413	149	50	98	219	929
Autobus et autocar	1	-	-	-	2	3
Camionnette (véhicule utilitaire léger)	1 229	417	139	201	405	2 391
Camion	50	28	4	23	42	147
Tracteur routier	58	64	33	18	66	239
Semi-remorque	49	46	25	26	109	255
Remorque lourde	7	3	2	11	1	24
VASP lourd	9	3	-	3	5	20
Tracteur agricole	110	103	89	56	115	473
Engin agricole (autre que tracteur)	65	54	56	24	57	256
Ensemble	6 139	3 063	1 053	2 115	3 297	15 667

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers (cf. définition des catégories de véhicules en dernière page)

Note au lecteur – Ce quatre pages, portant sur les immatriculations mensuelles départementales de véhicules neufs, est mis à jour aux alentours du 15 de chaque mois. Il exploite les données envoyées mensuellement par le service de la donnée et des études statistiques (SDES) aux directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

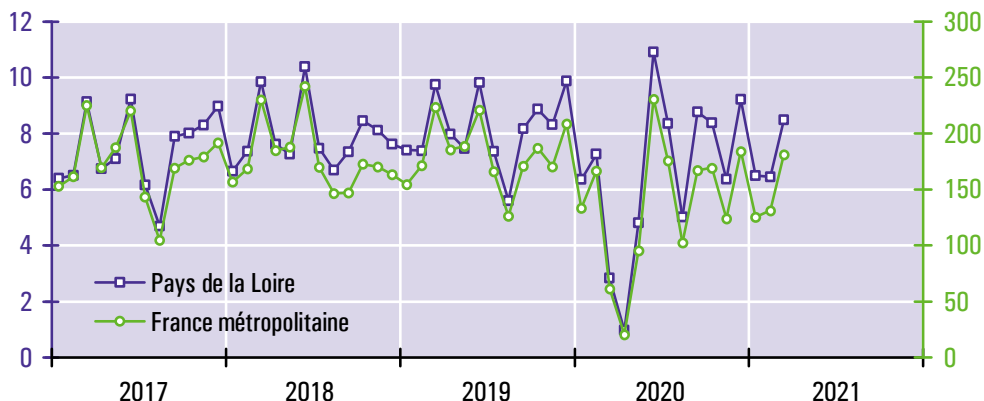
1 – Les immatriculations neuves de voitures particulières et commerciales

En mars 2020, 8 479 voitures particulières et commerciales neuves ont été immatriculées dans les Pays de la Loire, soit une hausse de 200 % par rapport à mars 2020, très légèrement supérieure à celle observée en France métropolitaine (+ 195 %). C'est la quatorzième fois d'affilée que l'évolution des immatriculations ligériennes de voitures est plus favorable qu'au niveau national. En cumul annuel, les ventes de voitures neuves ont régressé de 6,3 % dans la région et de 14,0 % dans l'Hexagone.

Ce différentiel de (dé)croissance est à relier à une étude récente de l'Insee sur les conséquences financières du premier confinement selon le département des ménages. L'institut indique que les habitants de l'ouest de la France ont moins souvent ressenti « une dégradation de leur situation financière du fait de la proportion importante des retraités, peu affectés par les répercussions économiques du confinement ». La structure par âge de la population est un facteur clef de l'industrie automobile. Les retraités sont ainsi surreprésentés dans les achats de voitures neuves alors que les actifs privilégient au contraire le marché de l'occasion.

En mars dernier, le renforcement de la part des motorisations alternatives aux énergies fossiles s'est poursuivi. Un véhicule particulier sur trois vendu dans les Pays de la Loire a été un modèle hybride (24,0 %) ou électrique (8,6 %), contre respectivement 12,7 % et 9,6 % en mars 2020. En cumul annuel, grâce aux aides de l'État (bonus écologique et prime à la conversion), les voitures hybrides et électriques ont rassemblé un quart des ventes, soit onze points de plus qu'il y a douze mois.

Immatriculations mensuelles de voitures particulières et commerciales neuves (en milliers de véhicules)



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

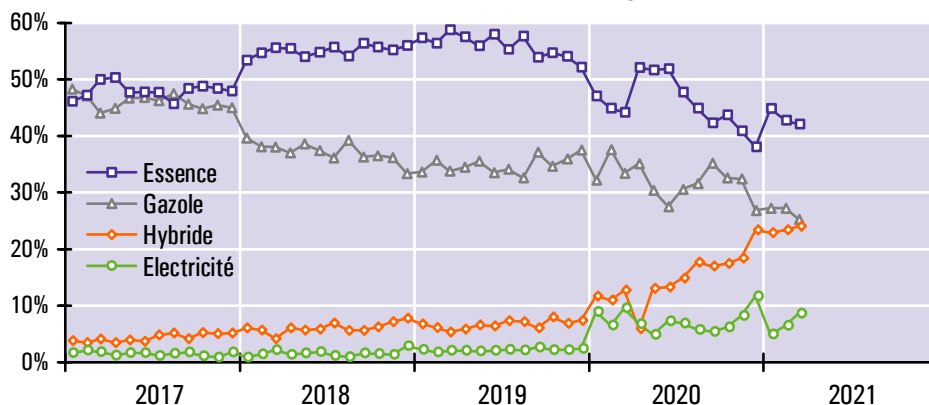
	Mars 2021			Avril 2020 à mars 2021		
	Nombre	Structure	Évolution ¹	Nombre	Structure	Évolution ²
Loire-Atlantique (44)	3 255	38 %	+ 196 %	33 157	39 %	- 5 %
Maine-et-Loire (49)	1 704	20 %	+ 245 %	16 649	20 %	- 7 %
Mayenne (53)	473	6 %	+ 122 %	5 519	7 %	- 4 %
Sarthe (72)	1 317	16 %	+ 233 %	12 369	15 %	- 10 %
Vendée (85)	1 730	20 %	+ 179 %	16 575	20 %	- 7 %
Essence	3 568	42 %	+ 186 %	37 646	45 %	- 22 %
Gazole	2 143	25 %	+ 127 %	25 008	30 %	- 21 %
Hybride	2 037	24 %	+ 466 %	15 584	18 %	+ 124 %
Électricité	730	9 %	+ 169 %	6 019	7 %	+ 106 %
Autres motorisations	1	0 %	0 %	12	0 %	- 96 %
Personnes morales	4 514	53 %	+ 204 %	40 204	48 %	- 10 %
Personnes physiques	3 965	47 %	+ 197 %	44 065	52 %	- 3 %
Ensemble	8 479	100 %	+ 200 %	84 269	100 %	- 6 %

¹ Évolution entre les immatriculations de mars 2021 et celles de mars 2020

² Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois et celles des mêmes mois un an auparavant

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

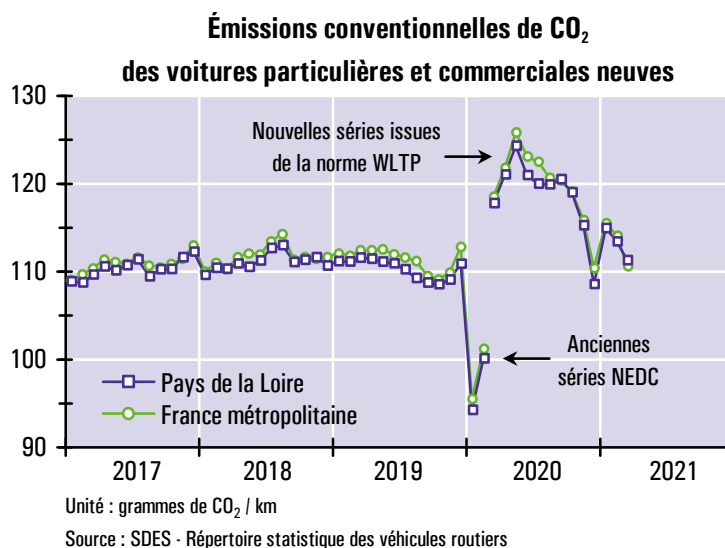
Structure selon la source d'énergie des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Les émissions conventionnelles de CO₂ des voitures neuves immatriculées en mars 2021 dans les Pays de la Loire se sont élevées en moyenne à 111,3 grammes par kilomètre. Ce niveau d'émissions, désormais basé sur le cycle de mesure WLTP, n'est pas comparable avec les données en vigueur jusqu'en mars 2020 qui reposaient sur la norme NEDC.

La baisse des émissions depuis un an provient de la forte hausse des immatriculations de modèles hybrides et électriques liée aux subventions à l'achat de l'État français et à la mise en œuvre d'exigences européennes de réduction des rejets de CO₂ des véhicules.



2 – Les immatriculations neuves des autres catégories de véhicules

En dehors des voitures particulières et commerciales (VPC), les statistiques d'immatriculations distinguent quatorze genres de véhicules qui ont été regroupés ici en trois ensembles (cf. graphiques ci-contre).

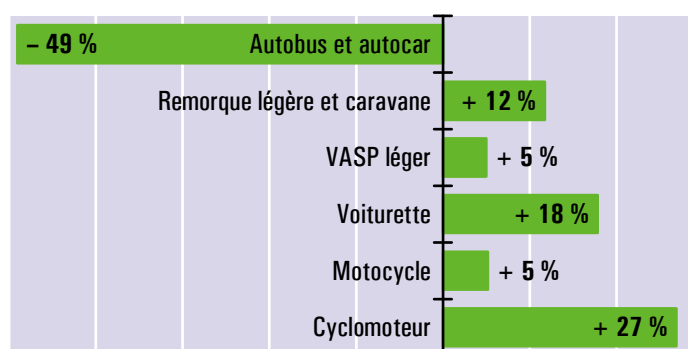
Sur le marché des véhicules conçus pour le transport de personnes, les ventes de mars ont augmenté de 136 % par rapport au même mois de 2020. Sur douze mois, cinq catégories de véhicules sur six sont désormais en croissance, contre seulement deux le mois précédent. Les ventes d'autobus et d'autocars sont en forte baisse (- 70 % en mars, - 49 % sur un an) en raison des très importantes livraisons de la fin de 2019 et du début de 2020.

La bonne tenue des immatriculations de véhicules destinés aux transports de marchandises s'est poursuivie en mars (+ 183 % après + 24 % en février et + 18 % en janvier). Le segment le plus dynamique a été celui des camionnettes (+ 223 %). En cumul annuel, la variation des ventes est positive (+ 1,3 %), une première depuis le début de la crise sanitaire.

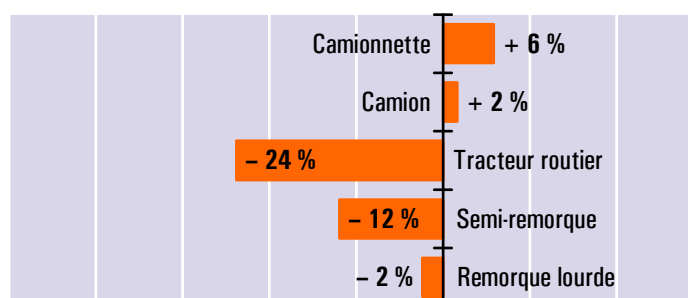
Le machinisme agricole hors tracteurs s'est redressé de 66 % en mars mais a reculé de 33 % au cours des douze derniers mois. En raison d'une évolution réglementaire liée à l'obligation de disposer d'une carte grise pour circuler sur la voie publique, les immatriculations d'engins agricoles avaient été très élevées fin 2019 et début 2020. Le segment des VASP lourds demeure en retrait sur un an (- 5 %).

Évolution en année glissante * des immatriculations de véhicules neufs (hors VPC) dans les Pays de la Loire

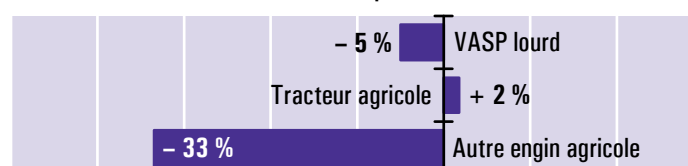
Véhicules de transports de personnes



Véhicules de transports de marchandises



Véhicules spéciaux



* Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois connus (avril 2020 à mars 2021) et celles des mêmes mois un an auparavant (avril 2019 à mars 2020)
Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Annexes

Pour en savoir plus

- Sur les immatriculations nationales de véhicules routiers : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/parc-et-immatriculations-des-vehicules-routiers>
- Sur le bonus écologique ainsi que sur les consommations d'énergie, les rejets de CO₂ et de polluants réglementés des véhicules neufs : <https://www.carlabelling.ademe.fr>

Le champ couvert par le RSVéRo (répertoire statistique des véhicules routiers)

Le RSVéRo est un dispositif du service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la Transition écologique. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français à partir des informations provenant du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et transmises par le ministère de l'Intérieur (agence nationale des titres sécurisés). Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules en transit temporaire (TT), importés en transit (IT), de l'administration civile ou militaire de l'État, immatriculés en W (prototypes en cours d'études ou d'essais techniques) ou en WW (certificats provisoires en attente de formalités). Elles incluent en revanche les véhicules dits de démonstration, immatriculés par les concessionnaires dans le cadre d'opérations de présentation et d'essai auprès de leur clientèle, qui représentent environ 10 % de l'ensemble des immatriculations neuves.

Les différentes catégories de véhicules du RSVéRo

Voiture particulière et commerciale

Véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

Voiturette

Véhicules légers sans permis pour le transport de personnes (quadricycles de puissance n'excédant pas 6 kW et cyclomoteurs carrossés à trois roues).

Motocycle

Cette catégorie regroupe les tricycles à moteur, les quadricycles à moteur (autre que voiturette) et les motocyclettes.

Cyclomoteur (autre que voiturette)

Véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50 cm³ et dont la vitesse ne peut excéder 45 km/h.

Remorque légère et caravane

Remorques dont le poids total autorisé en charge est compris entre 500 kg et 6 tonnes, pouvant être tractées avec un permis B pour celles pesant moins de 750 kg.

Remorque routière (ou remorque lourde)

Véhicule routier d'au moins six tonnes de poids total autorisé en charge conçu pour le transport de marchandises.

Véhicule automoteur spécialisé (VASP)

Véhicule à moteur destiné à des usages autres que le transport (engins de travaux publics, ambulances, véhicules de pompiers, bennes à ordures ménagères, fourgon funéraire, dépanneuse, ...). Les VASP légers (de moins de 3,5 tonnes) sont essentiellement constitués de camping-cars et d'utilitaires dérivés de voitures.

Autobus et autocar

Véhicules pour le transport en commun de personnes, d'au moins dix places assises, y compris le conducteur (les véhicules de moins de dix places sont classés parmi les voitures particulières et commerciales). Les autobus sont destinés principalement au transport urbain ; ils comportent des places assises et debout. Les autocars sont utilisés en transport collectif routier ou touristique, avec des places assises uniquement.

Camionnette (ou véhicule utilitaire léger)

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises¹, et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

Camion

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

Semi-remorque

Véhicule routier de transport de marchandises sans essieu avant, conçu de manière à ce qu'une partie du véhicule et une partie importante de son chargement reposent sur le tracteur routier.

Tracteur routier

Véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).

Tracteur agricole

Véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h, conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles, ruraux ou forestiers.

Engin agricole (autre que tracteur)

Véhicule automoteur (moissonneuse-batteuse, machine à vendanger, ...) ou appareil remorqué (charrue, pulvérisateur, ...) attaché à une exploitation agricole, paysagiste ou forestière.

¹ Cette définition réglementaire est très éloignée de la réalité des faits. Dans la pratique, les VUL (véhicules utilitaires légers) utilisés en transport public de marchandises ne représentent que 1 % des camionnettes en circulation sur le territoire national. L'essentiel du parc de VUL est la propriété de particuliers, d'administrations ou d'entreprises sans rapport avec le transport (secteurs de la construction, du commerce, de la restauration, de l'agriculture, ...).

Les immatriculations de véhicules neufs en Pays de la Loire

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Service connaissance des territoires et évaluation

5 rue Françoise Giroud
CS 16326
44263 Nantes Cedex 2
Tél. 02 72 74 73 00

Directrice de la publication :
Annick Bonneville

ISSN : 2109-0025
© DREAL 2021